

Concours interne et externe pour le recrutement
de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie

- Session 2024 -

Rapport du jury

Les concours cités en titre se sont déroulés selon les modalités déterminées par l'arrêté du 6 juin 2013 (modifiées par l'arrêté du 24 juillet 2014) fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves et la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'Industrie (TSPEI).

L'arrêté du 20 mars 2024 a autorisé, au titre de l'année 2024, l'ouverture de deux concours (externe et interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie (TSPEI).

Le nombre de postes offerts a été fixé par arrêté du 8 août 2024 à 15 pour le concours externe et à 3 pour le concours interne (soit 18 postes au total).

Le jury a été désigné par arrêté du secrétariat général en date du 26 juin 2024.

J'ai présidé conformément à l'arrêté les jurys d'admissibilité et d'admission.

Déroulement et bilan quantitatif

Pour cette session 2024, 141 candidats se sont inscrits au concours externe, 48 candidats se sont inscrits au concours interne.

1. Epreuves écrites

Elles se sont déroulées les mardi 10 et mercredi 11 septembre 2024 (concours externe) et le mardi 10 septembre 2024 (concours interne). 13 candidats ont participé pour le concours externe et 13 candidats pour le concours interne.

Le jury s'est réuni le mercredi 10 octobre 2024 pour examiner les résultats des épreuves écrites.

Concours externe

Pour le concours externe, 13 candidats étaient présents aux épreuves écrites sur 141 candidats inscrits.

Pour la note de synthèse, le niveau général des copies était moyen avec seulement quelques bonnes copies. Plusieurs copies, d'un niveau insuffisant, n'ont même pas respecté le plan qui était suggéré dans l'énoncé.

Concernant les épreuves scientifiques, le niveau était globalement faible, sauf un candidat qui était largement au-dessus de la moyenne :

- En mathématique, il y a eu une excellente copie, deux très bonnes copies et deux copies convenables. Les 8 autres copies étaient faibles ;
- En physique, il y a eu une très bonne copie, une bonne copie et deux copies moyennes. Les 9 autres copies avaient un niveau très insuffisant ;
- En chimie, les résultats ont été catastrophiques : une seule copie a obtenu au-dessus de la moyenne.

Le jury a fixé le seuil d'admissibilité à 100 points c'est-à-dire 10 de moyenne, comme les années précédentes. Après délibération du jury, 1 seul candidat a été déclaré admissible.

Concours interne

Pour le concours interne, 13 candidats étaient présents aux épreuves écrites sur 48 candidats inscrits.

Pour la note de synthèse, le niveau général des copies était moyen et contrasté : 5 copies ont obtenu une note supérieure à 12 alors que beaucoup de copies ont reçu une note faible et le plan attendu dans l'énoncé n'était même pas respecté.

Concernant les épreuves scientifiques :

- En mathématique, il y a eu une très bonne copie et une copie moyenne. Les autres copies étaient faibles voire insuffisantes ;
- En physique, il y a eu une très bonne copie, une bonne copie et deux copies moyennes. Les 9 autres copies avaient un niveau très insuffisant ;
- En chimie, les résultats ont été catastrophiques : une seule copie a obtenu au-dessus de la moyenne.

Le jury a fixé le seuil d'admissibilité à 70 points, c'est-à-dire 10 de moyenne, comme les années précédentes. Après délibération du jury, 4 candidats ont été déclarés admissibles.

2. Epreuves orales d'admission

Elles se sont déroulées le mercredi 20 novembre 2024

A l'issue de ces dernières, le jury s'est réuni et a déclaré admis :

- au titre du concours externe, le seul candidat admissible auditionné ;
- au titre du concours interne, 3 candidats sur les 4 candidats admissibles auditionnés.

3. Bilan qualitatif

S'agissant du concours externe, on peut noter comme les années précédentes la défection d'un nombre très important de candidats lors des épreuves écrites par rapport au nombre de candidats inscrits (13 présents pour 141 inscrits). Le niveau de défection s'est même aggravé par rapport aux années précédentes (moins de 10% des inscrits étaient présents aux épreuves écrites !).

Compte tenu des résultats des candidats aux épreuves écrites, le jury a déclaré admissible 1 candidat.

A noter que la candidate admissible avait une très bonne moyenne, largement au-dessus de la barre d'admissibilité. Le nombre d'admissibles est sensiblement très inférieur à celui des années précédentes. Ce qui veut dire que les candidats étaient globalement moins bons ou moins bien préparés puisque les épreuves écrites étaient de même niveau de difficulté.

A l'issue des épreuves orales, la seule candidate admissible a pu être admise. Ce qui fait que le nombre de postes pourvus est seulement de 1 alors que le nombre de postes offerts était de 15.

Ce constat interroge de nouveau à la fois sur l'attractivité du concours externe et le niveau des candidats qui se sont présentés cette année.

S'agissant du concours interne, on peut noter également une défection d'un nombre important de candidats lors des épreuves écrites par rapport au nombre de candidats inscrits au concours (13 présents pour 48 inscrits). Compte tenu des résultats de ces 13 candidats aux épreuves écrites, 4 seulement ont pu être déclarés admissibles.

3 candidats sur les 4 admissibles ont réalisé un bon entretien avec le jury. Ainsi, à l'issue des épreuves orales, 3 candidats ont pu être admis.

Les concours se sont déroulés dans d'excellentes conditions aussi bien du point de vue de l'organisation que des conditions matérielles des épreuves.

Fait à Paris le 21 janvier 2025

Bruno VERLON

Président du Jury